

[https://farid.ps/articles/indictment\\_of\\_otzma\\_yehudit/fr.html](https://farid.ps/articles/indictment_of_otzma_yehudit/fr.html)

# Acte d'accusation contre Otzma Yehudit

Le racisme, le suprémacisme et l'apartheid ne sont pas des « opinions ». Le fascisme n'est pas une « position politique ». Ce sont des crimes – des crimes contre la dignité humaine, des crimes contre l'égalité et des crimes contre l'humanité elle-même.

Dans la plupart des démocraties, tout mouvement prônant ouvertement la suprématie raciale ou religieuse est considéré comme criminel. Un parti se nommant « Pouvoir blanc » aux États-Unis ou « Pouvoir chrétien » en Europe serait interdit et poursuivi en justice. Pourtant, en Israël, **Otzma Yehudit (« Pouvoir juif »)** – un parti dont l'idéologie est l'équivalent juif de ces mouvements – siège au gouvernement.

Dirigé par **Itamar Ben-Gvir**, un agitateur raciste condamné, Otzma Yehudit est l'incarnation moderne du **kahanisme**, une idéologie fasciste fondée par le rabbin Meir Kahane et interdite pour son racisme et son terrorisme. Aujourd'hui, ce qui était autrefois interdit en tant que terrorisme a été intégré au gouvernement, défendu par des dirigeants occidentaux qui, dans leurs propres pays, ne toléreraient jamais un tel mouvement.

Ce n'est pas simplement de l'hypocrisie. C'est de la complicité.

## De Kach à Otzma Yehudit : Terrorisme interdit, rebaptisé

Le rabbin **Meir Kahane**, né à Brooklyn, a fondé **Kach** en 1971 après avoir dirigé la Ligue de défense juive violente aux États-Unis. La plateforme de Kach était claire :

- Les Arabes doivent être déchus de leur citoyenneté et expulsés d'Israël et des territoires occupés.
- Israël doit devenir une théocratie juive gouvernée par la *halakha* (loi juive).
- Un « Grand Israël » doit être établi, annexant les terres du Nil à l'Euphrate.

Kach est entré à la Knesset en 1984, remportant un seul siège. Mais sa présence a secoué l'establishment politique israélien. Kahane a ouvertement appelé à des expulsions massives d'Arabes, utilisant le langage de la purification ethnique depuis la tribune parlementaire elle-même. Il a dénoncé la démocratie comme une faiblesse et l'égalité comme une trahison.

La réaction a été rapide. En **1985**, Israël a modifié la **Loi fondamentale : la Knesset (article 7A)**, ajoutant une disposition interdisant les partis qui incitent au racisme ou rejettent Israël en tant qu'État démocratique. En **1988**, la Cour suprême a confirmé cette modification pour disqualifier Kach des élections, déclarant son programme fondamentalement raciste et incompatible avec la démocratie.

Pourtant, les partisans de Kach ont continué leur activisme. En **1994**, l'inévitable s'est produit : l'un d'eux, **Baruch Goldstein**, a perpétré le massacre d'Hébron, tuant 29 Palestiniens

pendant les prières du Ramadan. Au lieu de condamner l’atrocité, de nombreux kahanistes ont loué Goldstein comme un héros. Le gouvernement israélien, sous une pression immense, a alors interdit Kach et sa branche Kahane Chai en tant qu’**organisations terroristes**. Les États-Unis, le Canada et d’autres gouvernements ont suivi.

À tous égards, le kahanisme a été reconnu comme une idéologie de **racisme, de terrorisme et de fascisme**.

Mais le kahanisme n'est pas mort. Il s'est adapté. En 2012, d'anciens membres de Kach ont fondé **Otzma Yehudit**, un parti qui se présente comme « nouveau » mais qui perpétue la même idéologie fondamentale : expulser les Arabes « déloyaux », annexer les terres palestiniennes sans droits et ancrer la suprématie juive.

Ce que la Cour suprême israélienne a autrefois interdit comme raciste, et que le gouvernement a interdit comme terrorisme, siège désormais au cœur du pouvoir.

## **L'idéologie kahaniste comme crime**

Le **Statut de Rome de la Cour pénale internationale** et la **Convention sur le génocide** le disent clairement : le programme d’Otzma Yehudit n'est pas de la politique. C'est criminel.

### **1. Apartheid (Statut de Rome, Art. 7(1)(j))**

- Défini comme la domination d'un groupe racial sur un autre par une oppression systématique.
- Les politiques d’Otzma Yehudit – régimes juridiques doubles, expansion des colonies, déni d'égalité – constituent l’apartheid.

### **2. Transfert forcé (Quatrième Convention de Genève, Art. 49)**

- Interdit l’expulsion ou le transfert de populations sous occupation.
- Otzma Yehudit prône ouvertement le « transfert », c'est-à-dire l’expulsion des Palestiniens et des citoyens arabes « déloyaux ».

### **3. Persécution (Statut de Rome, Art. 7(1)(h))**

- Privation grave des droits contre un groupe pour des raisons raciales ou ethniques.
- Le programme du parti visant à priver les Arabes de droits constitue une persécution.

### **4. Incitation au génocide (Convention sur le génocide, Art. III(c))**

- L’incitation directe et publique à commettre un génocide est punissable, que le génocide ait lieu ou non.
- Les chants de « *Mort aux Arabes* », soutenus par les dirigeants du parti, correspondent exactement à cette définition.

## **La Marche des Drapeaux : Le fascisme à visage découvert**

La **Marche des Drapeaux de Jérusalem** annuelle expose la criminalité d’Otzma Yehudit.

Chaque année, des ultranationalistes défilent dans le quartier musulman de la vieille ville de Jérusalem, scandant « *Mort aux Arabes* » et « *Que ton village brûle* ». Ils attaquent les commerçants palestiniens, vandalisent des propriétés et terrorisent les habitants. Au lieu d'être réprimés, ils sont escortés par la police.

**Itamar Ben-Gvir**, désormais ministre de la Sécurité nationale, n'est pas un agitateur extérieur. Il est un participant régulier. Sa présence est une approbation – et un signal que cette incitation a la bénédiction de l'État.

Dans **toute démocratie**, un tel événement – crier la mort à une minorité – serait interdit. Les participants seraient arrêtés, les organisateurs poursuivis pour crimes de haine. En Israël, il est sanctifié comme du patriotisme.

Le **26 janvier 2024**, la **Cour internationale de Justice** a ordonné à Israël, dans le cadre d'une mesure provisoire dans l'affaire *Afrique du Sud contre Israël*, de « *prévenir et punir l'incitation directe et publique à commettre un génocide* ». La Marche des Drapeaux est l'incarnation même de cette incitation. En la permettant, et pire encore, en y participant, Israël viole ouvertement l'ordre contraignant de la Cour.

L'implication est sans équivoque : la conformité exige l'interdiction de la Marche des Drapeaux, la criminalisation du kahanisme et l'interdiction d'Otzma Yehudit – tout comme l'Allemagne, après 1945, a été tenue de criminaliser le nazisme.

## La responsabilité pénale d'Itamar Ben-Gvir

Le dossier de Ben-Gvir est un catalogue d'extrémisme :

- Condamné en 2007 pour **incitation au racisme** et **soutien à une organisation terroriste (Kach)**.
- A menacé le Premier ministre Rabin en 1995, se vantant à la télévision avec l'emblème volé de la voiture de Rabin : « *Nous avons atteint sa voiture – nous l'atteindrons aussi.* » Quelques semaines plus tard, Rabin fut assassiné.
- A idolâtré le meurtrier de masse d'Hébron, Baruch Goldstein, conservant son portrait chez lui pendant des années.
- A conduit des chants de « Mort aux Arabes » lors de rassemblements.
- En tant que ministre de la Sécurité nationale, il supervise la police qui protège les foules racistes au lieu de les réprimer, tout en armant les colons et en réprimant les Palestiniens.

En vertu du **Statut de Rome**, Ben-Gvir pourrait être poursuivi par la Cour pénale internationale pour :

- **Persécution en tant que crime contre l'humanité** (Art. 7(1)(h)).
- **Apartheid** (Art. 7(1)(j)).
- **Incitement direct et public au génocide** (Art. 25(3)(e)).

Des rapports suggèrent que des mandats d'arrêt scellés de la Cour pénale internationale contre des responsables israéliens pourraient déjà exister. Ben-Gvir, compte tenu de son

rôle, serait un candidat de choix.

## L'hypocrisie occidentale : Défendre le fascisme à l'étranger, le condamner chez soi

Le plus grand scandale n'est pas seulement qu'Otzma Yehudit existe, mais qu'il est toléré – et même défendu – par les gouvernements occidentaux.

- Un parti « Pouvoir blanc » en Europe serait immédiatement interdit.
- Une marche scandaleuse « Mort aux Juifs » serait condamnée comme fasciste et dispersée par la police.
- Les politiciens y participant seraient discrédités et exclus des fonctions publiques.

Pourtant, « **Pouvoir juif** » est normalisé. Les dirigeants occidentaux, qui proclament leur opposition au racisme et au fascisme, continuent d'armer et de défendre un gouvernement qui inclut Otzma Yehudit. Ils dénoncent les suprémacistes chez eux tout en les embrassant à l'étranger.

Cette hypocrisie révèle le vide de leur rhétorique sur les droits humains. En tolérant la suprématie juive tout en condamnant la suprématie blanche, les gouvernements occidentaux trahissent l'universalité des droits humains.

## Conclusion : Le verdict

Les faits sont indéniables :

- **Otzma Yehudit** est l'héritier direct de Kach, interdit comme raciste et terroriste.
- Son idéologie, le **kahanisme**, est du fascisme : suprémaciste, raciste et violent.
- Ses politiques constituent l'apartheid, le transfert forcé, la persécution et l'incitation au génocide selon le droit international.
- La **Marche des Drapeaux de Jérusalem**, soutenue par ses dirigeants, est un rassemblement de haine protégé par l'État, en violation directe de l'ordre contraignant de la Cour internationale de Justice de janvier 2024.
- Son leader, **Itamar Ben-Gvir**, porte une responsabilité pénale individuelle et pourrait être poursuivi par la Cour pénale internationale.
- Les dirigeants occidentaux qui tolèrent et défendent Otzma Yehudit sont complices de la normalisation du fascisme.

Le précédent est clair. Après Nuremberg, le nazisme a été interdit en Allemagne – pas comme une « politique », mais comme une conspiration criminelle. Le même principe s'applique aujourd'hui : **le kahanisme doit être criminalisé**. Otzma Yehudit doit être ostracisé, interdit et rappelé comme l'avertissement qu'il représente.

**Verdict** : Otzma Yehudit n'est pas un parti politique. C'est une organisation fasciste coupable de propager des crimes contre l'humanité.

**Impératif moral :** Tolérer Otzma Yehudit, c'est trahir l'humanité elle-même. Le fascisme sous toutes ses formes – blanc, chrétien ou juif – n'est pas une opinion. C'est un crime. Et il doit être combattu, criminalisé et vaincu.